



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120460

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/11/2025 21H27 C:005360 I:40959
V/REF : 1039923
V/Appel du Mercredi 26/11/2025 a 21H27

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

IMMEUBLE : CAP VERDURE II -6653
120 ALLEE DES ROSEAUX
69970 MARENNES

Vaulx en Velin, le 12 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 120 ROSEAUX - LOGEMENT DE MME DEBEAUNE - *07 87685005*
MOTIF : MISE EN SECURITE D'UNE CHAUDIERE QUI MENACE DE TOMBER
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de fermeture provisoire :

LE 26/11/2025 A 23H30 : INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME DEBEAUNE.

CONSTAT D'INFILTRATION AU PLAFOND AU DESSUS DE LA CHAUDIERE CE QUI A ENDOMMAGE LE MUR EN PLACOPLATRE OU EST FIXEE LA CHAUDIERE.
LA CHAUDIERE COMMENCE A SE DETACHER DU MUR.
ISOLATION ELECTRIQUE ET GAZ.
COUPURE DEPART/RETOUR CHAUFFAGE.
CALAGE CORRECT DE LA CHAUDIERE.
PAS D'ACCES AU LOGEMENT DU DESSUS POUR CONTROLE.
COUPURE CONSERVATOIRE DE L'EAU DE CE LOGEMENT ET POSE D'AVIS DE PASSAGE.

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 04/12/25 a 13H24 Mme J. DEFDAF
CD AB Email envoyé le 28/11/25 a 11H14 Mme S. MATHIEU
DT AB EMAIL en CC le 27/11/25 a 08H21 dominique.chambblas@semcoda.
DT AB Email envoyé le 27/11/25 a 08H21 Mme S. MATHIEU
TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES
INTERVENIR EN URGENCE EN JOURNEE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5120460

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12		29,12
1,00	Suppl.Dispat.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88		152,88
2,00	H.Ouvrier Qualifié le 26/11	1	73,82		147,64
2,00	Sup.H.100%-Ouv.Qual +20h-Sa +12h-D/JF	1	73,82		147,64
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule Ouv./Fermeture	1	59,49		59,49
TOTAL H.T.					536,77
T.V.A. a 10,00%					53,67
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>590,44</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1039923 du 05/12/2025

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

Lieu d'intervention

MME DEBEAUNE Sandrine

120 Allée des Roseaux

69970 MARENNES

Référence de la Demande

N°: 869 487 du 05/12/2025

THCCHIPP Txv hors contra Chauffage indiv Partie privat.

1

01-EE-2226-ENT-61563100

Téléphone : 07.87.68.50.05

06653-00003-00009-00012 H / Type 3 / 01

Etage : 01

Date entrée: 01/03/2018

Délai

Date limite exécution : 20/12/2025

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00056 Interventions Diverses Bon de regularisation Mise en sécurité chaudière qui menace de tomber Intervention du 26/11/2025	1,00	536,77	536,77	53,68	590,45
Total H.T.					536,77
Total TVA					53,68
Total TTC					590,45

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GAHROURI Sabrina le 05/12/2025

Le Responsable

Nom et Signature

Sandrine GUILLET

Directrice Adjointe en charge de la proximité et des territoires
Direction Gestion Immobilière

Visa pour bonne exécution

(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **120 Allée des Roseaux 69970 MARENNES**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **09/12/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1039923